

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SÉANCE DU 24 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle Yvonne Printemps du Théâtre Pierre Fresnay, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN.

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRÉSENTS :

M. Xavier HAQUIN, *Maire,*

M. BLANCHARD, Mme CABOT-BOUVET, M. NACCACHE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, *Adjoint au Maire.*

Mme CHESNEAU, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux.*

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme MEZIERE	(pouvoir à Mme GUTIERREZ)
Mme MAKUNDA TUNGILA	(pouvoir à M. NACCACHE)
M. PICHON	(pouvoir à Mme CABOT)
M. CLEMENT	(pouvoir M. HAQUIN)
M. GODARD	(pouvoir à M. CARON)
M.KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
Mme CAUZARD	(pouvoir à Mme LACOUTURE)

ABSENT EXCUSÉ

M.HEUSSER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ANNOUR qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2022

Résultat du vote : Présents ou représentés : 31 Abstentions : 0 Votants : 31 Pour : 31

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

Arrivées de Mme Dahmani à 19h02 et de M. Ravier à 19h04

III - AFFAIRES GENERALES

1) Autorisation à déposer une demande de travaux pour changement de façade de l'école Victor Hugo

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la modification de la façade de l'école Victor Hugo.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

2) Autorisation à déposer une demande de travaux pour changement de façade sur le centre de loisirs Jean Jaurès

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la modification de façade du centre de loisirs Jean Jaurès.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

3) Autorisation à déposer une demande de travaux pour changement de façade du Gymnase Rébuffat

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la modification de la façade des locaux conduisant à l'entrée du gymnase Gaston Rébuffat.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Arrivée de M. Melo Delgado à 19h23

4) Elections professionnelles 2022 – Création d'un Comité Social Territorial (CST)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** la création d'un Comité Social Territorial commun à la commune d'Ermont et au Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont ;

- **DÉCIDE** le maintien du nombre de représentants du personnel titulaires à 5, l'effectif étant compris entre 200 et 1 000 agents ;

- **DÉCIDE** le maintien du nombre de représentants de la collectivité titulaires à 5, ainsi que le nombre de suppléants ;

- **DIT** que le recueil de l'avis des représentants de la collectivité a lieu dans les mêmes conditions que le recueil de l'avis des représentants du personnel ;

- **DIT** que la répartition femmes / hommes des listes de candidats devra correspondre à la répartition des effectifs au 1^{er} janvier 2022, soit 63% de femmes et 37% d'hommes.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 32
Abstentions : 2 (Mme CAUZARD, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)**

5) Modification du tableau des effectifs – Création de postes

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PROCEDE** aux dites créations ;

- **DECIDE** que tous les emplois vacants (catégorie B et C) peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

6) Signature d'un protocole pour l'intervention d'un psychologue du travail, avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne Ile-de-France

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative au protocole d'intervention d'un psychologue du travail au sein de la collectivité, avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne Ile-de-France ;
- **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention sont inscrites au budget 2022.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

7) Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à des prestations de médecine professionnelle et préventive pour les agents des communes et des CCAS d'Ermont et de Sannois

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à des prestations de médecine professionnelle et préventive pour les agents des communes et des CCAS d'Ermont et de Sannois ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec le CCAS d'Ermont, la commune de Sannois ainsi que le CCAS de Sannois.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

8) Attribution de la dénomination « Parc Simone Veil » au parc sis 119 rue du Général de Gaulle

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le choix du nom « Parc Simone Veil » en hommage et en remerciements adressés à cette femme d'exception ;
- **DÉCIDE** de nommer le parc sis 119 rue du Général de Gaulle, « Parc Simone Veil ».

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IV - EDUCATION ET APPRENTISSAGES

1) Approbation d'une convention de partenariat entre le collège Saint-Exupéry, le Conseil Départemental du Val d'Oise et la commune d'Ermont, pour l'accueil de chantiers jeunes dans le cadre d'un chantier de remise en peinture

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune d'Ermont, le Collège Saint-Exupéry et le Conseil Départemental du Val d'Oise, relative à l'accueil de jeunes dans le cadre d'un chantier de remise en peinture au sein du Collège Saint-Exupéry ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

2) Renouvellement du contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : Approbation et autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de financement pour la Prestation de Service « CLAS » et la subvention dite « Bonus associés » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise pour les années 2021-2025

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour la Prestation de Service « CLAS » et la subvention dite « Bonus associés » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise pour les années 2021-2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférent et avenants nécessaires, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) **Conservatoire à rayonnement communal : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre des dispositifs d'aide aux conservatoires classés et d'aide aux projets**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre des dispositifs d'aide aux conservatoires classés et d'aide aux projets, au titre de l'année 2022.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 4) **Conservatoire à rayonnement communal : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France au titre de l'aide aux conservatoires classés**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France au titre de l'aide aux Conservatoires classés pour l'année 2022.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 5) **Conservatoire à rayonnement communal : Signature d'une convention bilatérale de partenariat DEMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) entre la ville de Taverny et la ville d'Ermont**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** la convention de partenariat « DEMOS » entre la commune de Taverny et la commune d'Ermont, et son annexe, établie pour une durée de trois ans, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025 ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du Projet « Orchestre Démon Parisii – Val d'Oise » et ses éventuels avenants ;
 - **AUTORISE** le Maire à déposer tout appel à projet et/ou demande de subvention pendant la durée de la convention.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 6) **Conservatoire à rayonnement communal : Rectification d'une erreur matérielle sur la grille tarifaire du Conservatoire pour l'année scolaire 2022-2023 approuvée par la délibération n°2022/062 du 08 avril 2022**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** la rectification du tarif des cours de musique d'une durée de 50 minutes pour les instruments individuels selon la grille tarifaire présentée ;
 - **DIT** qu'elle s'appliquera à compter de la rentrée 2022/2023.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 7.1) **Signature de la convention d'objectifs et de financement pour la Prestation de Service et la subvention dite « bonus Territoire Ctg (Convention Territoriale Globale) » accordée aux Accueils de Loisirs extrascolaires par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour les années 2022-2024**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement pour la Prestation de Service et la subvention dite « bonus Territoire Ctg (Convention Territoriale Globale) » accordée aux Accueils de Loisirs extrascolaires par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour les années 2022-2024 ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférent et avenants nécessaires avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 7.2) **Signature de la convention d'objectifs et de financement pour la Prestation de Service et la subvention dite « bonus Territoire Ctg (Convention Territoriale Globale) » accordée aux Accueils Adolescents par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour les années 2022-2024**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement pour la Prestation de Service et la subvention dite « bonus Territoire Ctg (Convention Territoriale Globale) » accordée aux Accueils Adolescents par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour les années 2022-2024 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférent et avenants nécessaires, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) **Signature d'une convention d'objectifs et de financement relative à la subvention de soutien aux formations de Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur (BAFA), de Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), et aux séjours vacances, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, pour la période 2021-2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement pour la subvention de soutien aux formations de Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur (BAFA), de Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), et aux séjours vacances avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, pour la période 2021-2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférent et avenants nécessaires, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) **Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et autorisation de signature**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes du nouveau Projet Educatif de Territoire incluant « le Plan Mercredi », conclu pour une durée de trois ans ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le Projet Educatif de Territoire avec les partenaires concernés ainsi que tous documents y afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 10) **Approbation d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise au titre de l'investissement dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'année 2022**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la demande de subvention faite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise au titre de l'investissement dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pour l'année 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le dossier de demande d'aide à l'investissement établi par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 11) **Convention de mise à disposition de matériel pédagogique à destination des écoles ermontoises labellisées « Génération 2024 » dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la mise à disposition de matériel pédagogique d'éducation physique et sportive à l'attention des écoles ermontoises labellisées « Génération 2024 » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent et avenant ultérieur.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

- 1) **Convention d'objectifs et de financement dans le cadre des Fonds Publics et Territoires / Aide au fonctionnement des ludothèques, accordée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la Subvention Fonds Publics et Territoires / Aide au fonctionnement des Ludothèques, pour la période 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) **Approbation d'une modification des critères et de la pondération, relatifs à l'attribution de places au sein des établissements d'accueil du jeune enfant**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les nouveaux critères d'attribution de places au sein des établissements d'accueil du jeune enfant, gérés par la Ville.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - FINANCES

1) Garantie communale d'emprunt au profit de Val Parisis Habitat concernant l'opération de réhabilitation de la résidence « l'Eglise »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **Article 1 :** La commune d'Ermont accorde sa garantie pour une quotité égale à 100 % concernant le remboursement d'un emprunt d'un montant maximum de **648 350,00 €** (six cent quarante-huit mille trois cent cinquante euros) que Val Parisis Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne.

- **Article 2 :** Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Contrat n° 301364G

Nature du prêt	Prêt long terme
Objet	Réhabilitation du programme Eglise
Montant maximum	648 350 € (six cent quarante-huit mille trois cent cinquante euros)
Durée totale	10 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement du capital	Progressif
Base de calcul	30/360 j
Frais de dossier	1 000 €
Garantie	100 % ville d'Ermont
Taux fixe	1,51 %
Condition de RA du prêt	Indemnité actuarielle

- **Article 3 :** La garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale du prêt.

- **Article 4 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 5 :** Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- **Article 6 :** Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne et Val Parisis Habitat.

- **Article 7 :** Cette garantie communale d'emprunt est associée à une convention de réservation de 20% de logements de la résidence « l'Eglise ».

- **Article 8 :** La Commune demande l'ajustement final de la garantie communale au montant du prêt qui sera effectivement mobilisé par Val Parisis Habitat selon les éventuelles subventions octroyées, lesquelles devront être retracées au plan de financement définitif de l'opération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

2) Garantie communale d'emprunt au profit de Val Parisis Habitat concernant l'opération d'isolation thermique de la résidence « Calmette »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **Article 1 :** La commune d'Ermont accorde sa garantie à hauteur de 100 % concernant le remboursement d'un emprunt d'un montant maximum de **1 676 818,55 €** (un million six-cent-soixante-seize mille huit-cent-dix-huit euros et cinquante-cinq centimes) augmenté de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt que Val Parisis Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 135568, constitué de 2 lignes du Prêt.

- **Article 2 :** Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

CONTRAT 135568

Caractéristiques	PAM	PAM
Enveloppe	-	Eco-prêt
Identifiant de la ligne de prêt	5440520	5440521
Montant	533 818,55 €	1 143 000,00 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,53%	0,25%
TEG	1,53%	0,25%
Phase d'amortissement		
Durée	15 ans	15 ans
Index (1)	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,53%	-0,75%
Taux d'intérêt (2)	1,53%	0,25%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	SR	SR
Taux de progressivité des échéances	0,00%	0,00%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

(1) A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 1 % (Livret A)

(2) Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne de prêt

- **Article 3 :** La garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **Article 4 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Article 5 :** Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- **Article 6 :** Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Val Paris Habitat.
- **Article 7 :** La Commune demande l'ajustement final de la garantie communale au montant du prêt qui sera effectivement mobilisé par Val Paris Habitat selon les éventuelles subventions octroyées, lesquelles devront être retracées au plan de financement définitif de l'opération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 32
 Abstentions : 2 (M. BAY, M. MELO DELGADO du groupe « Envie d'Ermont »)

3) **Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'aménagement de deux terrains de basketball « 3 vs 3 » et d'une aire de fitness pour le Complexe sportif Auguste Renoir**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 80% du montant total hors taxe des travaux ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

4) **Demande de subventions auprès du Département du Val d'Oise et de la Région Île de France dans le cadre de la création de deux terrains de basketball « 5 vs 5 » au sein du complexe sportif Auguste Renoir**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer des travaux de création de deux terrains de basketball « 5 vs 5 » au sein du complexe sportif Auguste Renoir ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise pour des travaux de création de deux terrains de basketball « 5 vs 5 » au sein du complexe sportif Auguste Renoir ;
- **AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant les notifications des subventions sans que cela ne crée aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**1) Fête des Vendanges 2022 – Attribution d'une subvention aux associations participantes****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **FIXE** à 650 € le montant de la subvention pour chaque char construit ;
- **DIT** que pour éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée de l'association, la subvention pourra lui être versée par anticipation ;
- **DIT** que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association concernée qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la Commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

2) Signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune d'Ermont et l'Association « Club Théâtre du Lycée Van Gogh »**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Club Théâtre du Lycée Van Gogh » pour la saison 2022/2023 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document et avenant y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

3) Instauration d'une procédure de remboursement des usagers du théâtre Pierre Fresnay en raison de l'annulation du spectacle New**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le remboursement de l'ensemble des spectateurs ayant acheté un billet d'une valeur de 25 euros (tarif plein) et 21 euros (tarif réduit), pour le spectacle *New*, programmé le samedi 26 mars 2022.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

4) Approbation des nouveaux tarifs des activités du service Vie Associative et Sports à compter du 1er septembre 2022**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ABROGE** la délibération n° 2015/158 du 18 novembre 2015 ;
- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des activités du service Vie Associative et Sports, avec l'application du critère de domiciliation et la majoration de 5 % ;
- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées ;
- **DÉCIDE** que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 et resteront valables pour les années suivantes sauf délibération contraire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

5) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive « Ermont Natation Artistique » (ENA)**Le CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500,00 euros au profit de l'association « Ermont Natation Artistique » ;
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget prévisionnel 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

6) **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « les Amis des Arts » pour la réalisation d'une œuvre artistique au sein du nouveau Parc Simone Veil**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500 € au profit de l'Association « Les Amis des Arts », afin de contribuer à la réalisation d'une œuvre artistique ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent ;
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget 2022.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

7) **Attribution d'une subvention à l'Association du « Souvenir Français »**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de l'octroi d'une subvention d'un montant de 200 € au profit de l'Association du « Souvenir Français », afin de contribuer à l'entretien et au fleurissement des carrés militaires dans les cimetières de la Commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent ;
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget 2022.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

8) **Autorisation de signature et dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la construction d'une clôture sur la parcelle destinée à l'édification de la future cuisine centrale, 150 rue de la Gare**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux travaux de construction d'une clôture sur la parcelle destinée à la construction de la future cuisine centrale, 150 rue de la Gare ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux correspondante ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

9) **Approbation et signature d'une convention de réalisation de travaux de voirie, entre la Commune d'Ermont et les riverains de la voie privée Jules Védrine, située entre la rue de la Petite Bapaume et le n°7 rue Jules Védrine**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de réalisation de travaux de voirie, entre la Commune d'Ermont et les riverains de la voie privée Jules Védrine, située entre la rue de la Petite Bapaume et le n°7 rue Jules Védrine ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

10) **Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO):**

- *approbation des statuts modifiés*
- *proposition d'adhésion aux compétences facultatives « infrastructures de charge » et/ou « contribution à la transition énergétique »*

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts et les modifications portant sur :
 - Article 1 : modification du nom,
 - Article 2 : reformulation des transferts,
 - Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
 - Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
 - Article 14 : remplacement des précédents statuts ;
- **DÉCIDE** de ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique », conformément à l'article 3.4 des statuts ;
- **DÉCIDE** de ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge », conformément à l'article 3.5 des statuts.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Monsieur RAVIER ne prend pas part au vote.

11) **Présentation du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité qui s'est réunie le 19 avril 2022 ;
- **DIT** que le Maire est chargé de transmettre le rapport et ses conclusions au représentant des instances concernées.

12) Acquisition des parcelles cadastrées section AD n° 817, 819, 821 et 823 sises 32 à 40 rue de la Halte

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE D'APPROUVER** l'acquisition par la Ville des parcelles cadastrées section AD n° 817,819, 821 et 823, d'une contenance totale de 246 m², sises à ERMONT 32 à 40 rue de la Halte, à usage d'espace public, propriété du syndicat des copropriétaires COEURVILLE, ou toute autre personne qui s'y substituerait, au prix de UN EURO (1,00 euro) symbolique ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à diligenter toute procédure nécessaire à cette fin et à signer tous actes relatifs à cette acquisition ;
- **DIT** que les frais, droits, taxes et honoraires afférents à la présente acquisition sont à la charge exclusive de la SCI ILE DE FRANCE, dont le siège est à Boulogne-Billancourt (92100), 22/24 rue de Bellevue ;
- **DIT** que les parcelles cadastrées section AD n° 817, 819, 821 et 823, d'une contenance totale de 246 m², sises à ERMONT 32 à 40 rue de la Halte, seront incorporées au domaine public communal ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

13) Acquisition des parcelles cadastrées section AB n° 823, lots a et c, sises rue du Stand - abords du groupe scolaire Eugène Delacroix

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE D'APPROUVER** l'acquisition par la Ville des parcelles cadastrées section AB n° 823 lot a, d'une contenance d'environ 3 143 m² et lot c, d'une contenance d'environ 1 379 m², sises à Ermont rue du Stand, à usage d'espaces publics, propriété de VAL PARISIS HABITAT, au prix d'UN EURO (1,00 euro) symbolique ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à diligenter toute procédure nécessaire à cette fin et à signer tous les actes relatifs à cette acquisition et constitution de servitudes ;
- **DIT** que les frais, droits, taxes et honoraires afférents à la présente acquisition sont à la charge de la Commune ;
- **DIT** que les parcelles cadastrées AB n° 823 lot a, d'une contenance d'environ 3 143 m² et lot c, d'une contenance d'environ 1 379 m² seront incorporées au domaine public communal ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

14) Approbation et signature d'une convention de sous-traitance dans le cadre de la mise en place d'une cartographie Système d'Information Géographique (SIG) de suivi des Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA), des Déclarations de cession de fonds de commerces et baux commerciaux sur la commune d'Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de sous-traitance dans le cadre de la mise en place d'une cartographie Système d'Information Géographique (SIG) de suivi des Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA), des Déclarations de cession de fonds de commerces et baux commerciaux, sur la commune d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant légal, à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette mission, y compris les avenants ;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

15) Approbation et signature d'une convention de sous-traitance dans le cadre de la mise en place d'une application Système d'Information Géographique (SIG) sur le scolaire

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de sous-traitance dans le cadre de la mise en place d'une application Système d'Information Géographique (SIG) sur le scolaire ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette mission, y compris les avenants ;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

16) Cession d'un terrain à bâtir rue Paul Bourget, lot n°3 appartenant à la ville : Mise en vente sous forme d'un appel public - Approbation du cahier des charges de cession

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** la cession d'un terrain à bâtir (Lot N°3), d'une contenance de 386 m², constitué des parcelles cadastrées section AP n° 649, 657 et 659, sis rue Paul Bourget à ERMONT (95120), au prix de 200 000 € (DEUX CENT MILLE EUROS) ;
- **APPROUVE** le cahier des charges de cession correspondant ;
- **FIXE** les modalités de vente comme suit : Afficher en mairie pendant 15 jours, un avis de cession (appel à candidatures, prix proposé et cahier des charges) ;
- **DIT** que publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération et information sur le site de la ville ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant légal, à signer tous actes y afférent ainsi que tous avenants ultérieurs.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

17) Approbation du périmètre de la ZAE du Parc des Métiers à Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le périmètre de la ZAE du Parc des Métiers à Ermont tel que défini ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

18) Délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain de la Commune au profit de la CAVP sur le périmètre de la ZAE du Parc des Métiers à Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DELEGUE** l'exercice du Droit de Prémption Urbain de la Commune au profit de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) sur le périmètre de la ZAE du parc des Métiers sise rue du 18 Juin à Ermont ;
- **DIT** que les conditions relatives à la procédure qui sera mise en place entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour la transmission des Déclarations d'Intention d'Aliéner et l'information de la décision seront précisées ultérieurement, d'un commun accord entre les parties ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis ;
- **DIT** que conformément à l'article R.211-3 du Code de l'urbanisme, une copie de la délibération sera transmise à :
 - Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
 - Monsieur le Directeur départemental des finances publiques,
 - La chambre départementale des notaires,
 - Au barreau constitué près du Tribunal judiciaire de Pontoise,
 - Au greffe du même Tribunal.
- **DIT** que, conformément à l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, mention de cette délibération sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

19) Révision du Plan Local d'Urbanisme : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

20) Révision du Plan Local d'Urbanisme : Instauration d'un sursis à statuer**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DÉCIDE** d'instaurer le sursis à statuer sur l'ensemble du territoire communal, dans les conditions fixées à l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme, pour toutes les demandes d'autorisations d'occupation des sols ou la réalisation de projets d'aménagement ne correspondant pas aux objectifs globaux du futur PLU ou de nature à compromettre son exécution ;
- **AUTORISE** le Maire et/ou le Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme à motiver et à signer les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer au cas par cas ;
- **PORTE** à la connaissance du public la présente délibération qui fera l'objet de mesures de publicité prévues aux articles R.153-20 à R.153-22 du Code de l'Urbanisme ;
- **DIT QUE** la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h02.



Pour extrait conforme,

Le Maire
Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2022 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et, sur l'ensemble de la commune, sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 30 JUIN 2022